



NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

L'objectif est la réduction des déchets enfouis à Berbiac :

- Parce que la réglementation l'exige : 43 000 t / an en 2021 à 36 650 t / an en 2032
- Parce que la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) va fortement augmenter et cette augmentation serait répercutée sur votre feuille d'impôt.
- Parce que notre système actuel de TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est injuste, inéquitable, et n'incite pas l'utilisateur à faire des efforts.
- **Parce que réduire ses déchets c'est penser à notre planète, et à l'avenir de nos enfants !**

2022

ACCES LIBRE

Paielement TOEM

2023

FACTURATION A BLANC

Paielement TOEM

2024

FACTURATION EFFECTIVE

**Paielement
Redevance Incitative**

ALLONS NOUS PAYER PLUS CHER ?

Non, le prix sera plus juste !

Le forfait moyen de la redevance incitative sera en équivalent à la moyenne de la taxe actuelle d'enlèvement d'ordure ménagères.

En 2023, vous recevrez une « facturation à blanc » qui vous permettra de vous rendre compte de votre effort de réduction des déchets et de la future facture qui vous auriez à payer en 2024.

LA COMPOSITION DE LA REDEVANCE INCITATIVE :

Abonnement au service



Forfait comprenant un certain nombre d'apports



Part Incitative
Apports supplémentaires

LE FONCTIONNEMENT

Vous allez recevoir un badge personnel lors des réunions publiques (ou en cas d'empêchement lors des permanences). Les bacs seront distribués dans un second temps. Ce badge vous donnera accès à toutes les bornes d'apport volontaire de la Communauté de Communes.

À conserver précieusement !

TOUTES LES POUBELLES VONT-ELLES DISPARAITRE ?

Oui, les bacs de regroupement actuels vont disparaître. **MAIS**, environ 1/3 de la population sera dotée d'un bac individuel pucé. Ces bacs seront distribués ultérieurement par la Communauté de Communes et leur taille dépendra de la composition de votre famille.

Dès 2024, lors de la mise en place de la redevance incitative, le même principe de facturation sera mis en place avec un forfait annuel comprenant un certain nombre de vidages de bac et une part incitative pour le nombre de levées supplémentaires. La collecte se fera tous les 15 jours en même temps que la collecte des sacs jaunes. Dès maintenant, tous les usagers avec un bac individuel recevront également un badge d'accès aux bornes d'apport volontaire.

MAIS ALORS, COMMENT REDUIRE MA POUBELLE ?

C'est facile ! il suffit de bien trier !

TOUS LES EMBALLAGES
COLLECTE SACS JAUNES



LE VERRE
BORNES RECUP'VERRE



LE PAPIER
BORNES RECUP' PAPIER



LES TEXTILES
BORNES TEXTILES



LES BIODECHETS

Ils représentent 1/3 de votre poubelle ! Vous pouvez utiliser un composteur individuel (11€ à la Communauté de Communes) ou apporter vos biodéchets à un composteur partagé (se renseigner auprès de votre mairie ou de Fanny - 06 89 84 04 62).



EN RÉSUMÉ

Vos bacs vont disparaître pour...



Des bornes d'apport volontaire
(ou des bacs individuels)



Pour y accéder, vous allez
avoir besoin d'un badge.



Pour en savoir plus :

www.cc-paysdemirepoix.fr
redevance.incitative@cc-paysdemirepoix.fr
06 89 84 04 62 (Fanny)

UNE NOUVELLE
COLLECTE



Ces bornes seront collectées une
fois par semaine par nos camions